

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Morsang Sur Seine, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Olivier PERRIN, Maire.

Conseillers présents : Sophie BRATIGNY, Olivier PERRIN, Elisabete ABREU, Pascale BOISSARD, Martine BOUTEILLER, Samantha LEMAIRE, Frédéric LANDRIEU, Thierry GAUTTIER, Stéphane COLLIN, Sébastien PICOT

Conseillers représentés : Marie-Anne RIGAL (donne pouvoir à Pascale BOISSARD), Claude POUGES (donne pouvoir à Frédéric LANDRIEU), Aymeric TOURNAY (donne pouvoir à Sophie BRATIGNY), Arnaud MARIN (donne pouvoir à Sophie BRATIGNY), Christelle PERRODIN (donne pouvoir à Stéphane COLLIN),

Secrétaire de séance : Samantha LEMAIRE

POINT N°1 – SIPEJ MODIFICATION DES STATUTS :

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du courrier du SIPEJ en date du 10 mars 2022. Le Comité Syndical du SIPEJ a, par délibération du 9 mars 2022, approuvé la modification des statuts du SIPEJ. Cette modification prend en compte le changement de dénomination du « Contrat Enfance Jeunesse » par le nouveau dispositif « Convention Territoriale Globale ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve la modification des statuts avec la prise en compte du nouveau dispositif « Convention Territoriale Globale ».

POINT N°2 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 :

Il est présenté à l'assemblée le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2021 de la Commune qui se résumant comme suit :

- Investissement :

Déficit de l'exercice 2020 :	-	5.622,41 €
Recettes 2021 :	+	616.315,85 €
Dépenses 2021 :	-	328.929,85 €
Excédent de clôture 2021 :		281.763,59 €

- Fonctionnement :

Excédent de l'exercice 2020 :	+	848.157,06 €
Recettes 2021 :	+	861.250,39 €
Dépenses 2021 :	-	864.350,72 €
Affectation en investissement :	-	187.988,00 €
Excédent de clôture 2021 :		+ 657.068,73 €
Excédent de clôture global 2021 :		+ 938.832,32 €

A l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés.

POINT N°2– BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT :

Le résultat du compte administratif 2021 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de l'ordre de 657.068,73 €.

Le résultat de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 13.045,41 € (en tenant compte des restes à réaliser),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil :

- décide d'affecter la somme de 13.045,41 € à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement,
- décide d'affecter la somme de 644.023,32 € au compte 002 « excédents de fonctionnement reportés » du budget primitif 2022.

POINT N°3 - VOTE DES TAXES LOCALES :

Le conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes locales suivantes pour l'année 2022 :

Taxe foncière bâti taux communal : 26.45 %

Taxe foncière non bâti : 42.31 %

POINT N°4 - SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

A l'unanimité, le conseil décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

- Union Nationale des Combattants de Saintry/Morsang : 300 euros
- Comité du Souvenir Français : 200 euros
- Jeunes Sapeurs-Pompiers du centre de secours de Corbeil : 100 euros
- Croix Rouge : 1.400 euros
- Rugby club Saintry : 200 euros
- Comité des fêtes de Morsang : 1.000 €
- Marathon : 500 €
- Les Voix de Rougeau : 200 euros

POINT N°5 : BUDGET 2022 :

Avant de présenter le budget, Madame Bratigny indique à l'assemblée que compte tenu des travaux à prévoir avant l'été 2022, le budget primitif reprendra les excédents de l'exercice 2021. Il n'y aura donc pas de vote d'un budget supplémentaire en octobre. Des décisions modificatives seront prises si besoin au cours de l'année.

A l'unanimité, le conseil approuve le budget primitif 2022 de la Commune tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 1.233.537,32 euros
- Dépenses : 1.233.537,32 euros

Section d'investissement :

- Recettes : 906.294 euros
- Dépenses : 906.294 euros

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 22 avril 2022 à 20 heures.

La séance est levée à 21h15.

Olivier PERRIN

Samantha LEMAIRE

Sophie BRATIGNY

Secrétaire de séance

Martine BOUTEILLER

Thierry GAUTTIER

Sébastien PICOT

Pascale BOISSARD

Elisabeth ABREU

Stéphane COLLIN

Frédéric LANDRIEU